



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.13

**Numéro de la demande :** 2020-0362  
**Demande :** Modifications du produit – Modification de la durée de conservation  
**Produit :** Formic Pro  
**Numéro d'homologation :** 33321  
**Principe actif (p.a.) :** Acide formique  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3168622

### But de la demande

La présente demande visait à prolonger la durée de conservation de Formic Pro, pour la faire passer de 24 mois à 30 mois.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Formic Pro se présente sous forme de générateur à décharge lente contenant de l'acide formique à une concentration de 42,25 %. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 1,9 à 2,1 g/cm<sup>3</sup>. Les exigences en matière de données chimiques ont été remplies pour ce produit.

### Évaluation sanitaire, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation sanitaire ni environnementale ni aucune évaluation de la valeur n'était requise aux fins de la présente demande.

### Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis et les juge suffisants pour modifier la durée de conservation de Formic Pro.

### Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3084572	2019, Formic Pro (MAQS+) 3 Year Storage Stability Study 18 Month Results-to-Date Report. 2019-10-09, DACO: 3.5.10

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9